

**Zeitschrift:** Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse  
**Herausgeber:** Aînés  
**Band:** 12 (1982)  
**Heft:** 4

**Rubrik:** Courrier des lecteurs

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## OUI et NON

### A propos

#### de « Vieillesse autogérée »

*A la suite de l'article « Sous le cactus » publié par « Aînés » dans son numéro de février 1982, nous recevons une longue et intéressante lettre due à la plume alerte de M. Paul Henchoz, Genève.*

M. François-Xavier Charles brandit l'étendard de la révolte. Il le fait avec fougue, et cela nous change du style café au lait tiède que l'on rencontre trop souvent. On ne peut qu'approuver sa belle envolée pour ce qui est du principe, et aussi de la fierté et de l'indépendance d'esprit qu'il manifeste au nom des personnes âgées. Voilà pour le OUI.

Viennent maintenant les « mais », les doutes et les questions. Réaliser l'utopie, comme l'auteur de cette lettre nous y invite, c'est très ambitieux. La première question qui se pose est de savoir si, pour la majorité des vieillards, il y a un réel désir de changement. Si oui, sommes-nous capables par notre énergie, notre imagination et notre ténacité, de prendre réellement en main tout ce qui nous concerne ? Si l'on procédait démocratiquement à un scrutin, combien d'entre nous déclareraient-ils souffrir de la sorte de tutelle qui est la nôtre ? Pratiquement, les critiques que l'on entend se réfèrent à deux objets :

1. Le niveau financier des rentes AVS, qui paraît toujours insuffisant aux personnes dont c'est de beaucoup le principal élément du revenu, et les injustices dans le traitement de cas particuliers.

2. La rigidité de l'âge de la retraite.

Il semble que les organes compétents s'occupent de cela. Une 10<sup>e</sup> révision de la loi AVS est en cours. Nous sommes souvent obligés, pour simplifier, d'avoir recours à des généralisations. En l'occurrence, cela me paraît conduire à un certain donquichottisme.

Ce que j'ai pu observer personnellement m'incite à croire à l'existence de quatre catégories, en ce qui concerne l'appréciation, par les intéressés, de ce que j'appellerai « tout le système vieillesse » :

1. Ceux qui trouvent que la soupe qu'on leur sert est bonne et qui vous répondent, en substance : « Si vous n'aimez pas ça, n'en dégoûtez pas les autres ! » Cet avis est largement représenté.

2. Ceux qui, accablés par la maladie et la souffrance, se soucient fort peu de ladite soupe.

3. Ceux du dernier carré de la résistance qui, pris dans l'immense nasse de la vieillesse, gigotent encore vigoureusement. Ils ne peuvent se faire à l'idée de

vieillir, s'opposent à toute ségrégation et se révoltent lorsque l'on veut les exclure du groupe des « Encore jeunes ». Ceux-là refusent de manger la soupe.

4. Les nombreuses exceptions et cas spéciaux comprenant, entre beaucoup d'autres : les idéalistes mystiques et autres altruistes, les collectionneurs acharnés, les privilégiés de la fortune qui s'offrent une croisière autour du monde comme vous et moi un billet de cinéma ; bref ceux qui, tout imprégnés de leur élévation spirituelle, de leur passion ou de leur aisance matérielle, planent au-dessus de la mêlée. La soupe est la dernière de leurs préoccupations.

Si tout cela est encore filtré et pondéré par les tempéraments et caractères individuels, on voit où cela nous mène. De quoi attraper le vertige !

J'en viens à un autre point : il me semble que l'on ne doit pas incriminer les services sociaux, les institutions et toutes les personnes de bonne volonté qui se sont occupés et s'occupent encore de nous. Combien notre ingratitude leur paraîtrait-elle amère, si nous leur reprochions leur sollicitude à notre égard, même si parfois elle semble quelque peu abusive, à une minorité d'entre nous. Il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. De nombreuses mesures s'avèrent utiles, judicieuses, et résultent assurément d'une conscience des besoins basée sur des observations directes et des contacts avec les intéressés.

Quant au sentiment de culpabilité qu'aurait la société à notre égard, je demeure sceptique. Le vieillissement est un fait biologique. Les individus et la société doivent s'en accommoder. C'est comme dans Morat-Fribourg, il y a ceux qui sont rejetés en queue de peloton. C'est à nos proches d'amortir le choc et c'est là où le bât blesse souvent.

Pour en revenir au terme de « Vieillesse autogérée » on peut dire, en dernière analyse, qu'elle se pratique déjà. Les juristes, médecins, sociologues, actuaires, politiciens, etc. qui ont contribué à l'établissement du « système vieillesse », n'ont-ils pas aussi travaillé pro domo, à plus ou moins longue échéance, c'est-à-dire pour les vieillards qu'ils deviendront eux aussi ?

J'en arrive à ma conclusion :

Ce que j'appelle pour simplifier le « système vieillesse » actuel convient aux uns et ne convient pas aux autres. C'est de la grosse confection. Les retouches et le surmesure doivent être faits à domicile, dans la famille, et selon les goûts du principal intéressé. Que celui qui préfère s'« imbiber » dans l'atmosphère tiède et enfumée des bistrotis, ne s'en prive pas. Que celui qui se sent encore de taille à chasser le lion fourbisse

son fusil et se munisse de cartouches ; que les tricoteuses tricotent, que les cruciverbistes se triturent les méninges, etc. Que chacun tue le temps de son mieux en attendant que le temps le tue !

Mon point de vue est peut-être faux et subjectif. S'il est jugé comme tel, il m'intéresserait de savoir ce que mes opposants pourraient concrètement proposer en dehors de nobles et louables déclarations de principe.

P. H.

« Sous le cactus » de février était un cri.

Celui qui pousse un cri ne s'embarasse pas de nuances. Il ne prétend pas non plus traiter un sujet. Cela mériterait des développements incompatibles avec la rubrique.

Mais pourquoi ne pas organiser une table ronde sous l'égide d'« Aînés ». Un chœur à plusieurs voix ferait peut-être un bel accord. Non ?

F.-X. Charles

« Sous le cactus »,  
Monsieur P. H.

Mlle J. G., Genève

Votre article paru dans le N° 12/81 d'« Aînés », retient mon attention.

Pourquoi ?

Bientôt je toucherai l'AVS.

Je sais que cette année qui commence ne sera pas toujours ensoleillée, ni au-dedans ni à l'extérieur.

Elle sera, je le sais, aussi bonne que possible dans la mesure où « moi » je saurai lire la compréhension dans le : — « Bonjour M'dame » ; claironné par un tout petit. Elle sera douce quand l'ami(e) viendra dire ce gentil message peuplant ainsi ma vie de solitaire.

Elle sera lumineuse, cette année-ci, quand mon écoute sera aidante, généreuse — non pas en saints conseils ou paroles lénifiantes — mais simplement parfois dans un silence où seul mes yeux diront : « Je comprends. »

Elle sera belle cette année-ci dans un respect commun, dans un amour partagé...

M. P. H. a raison de soulever le problème des « mal-aimés ». Il y en a beaucoup, ce sont ceux qui se taisent. Ceux qui n'étaient ni leur bien-être, ni les manques qui sont des souffrances.

Souffrances physiques non visibles. Souffrances morales qui ne se partagent pas tant il est vrai que ces choses-là sont difficiles à dire. Elles font partie d'un « moi » souvent incommunicable. Chacun a son île déserte !

Ce n'est pas que je nie la richesse du partage, certes non. Seulement il ne doit pas être suivi d'un bon conseil. Une poignée de main suffit, un sourire, un regard exprimant le respect : tout est aide.

Alors une vie mesurée, pauvre à cause d'un manque de compréhension des services sociaux (je pourrais en dire énormément, puisque c'est finalement l'aide

privée qui m'a sortie d'une situation très difficile) alors que normalement les cotisations des contribuables, AVS, AI étaient en devoir de le faire. Oui, même si Monsieur Hurlimann a qui je me suis adressée, m'a répondu : « qu'il faisait confiance aux services compétents... » Il n'en est pas moins vrai que beaucoup de fonctionnaires abusent d'un mandat octroyé ou prennent des décisions contre une simple et bonne logique.

Cela peut paraître très « cactus », mais : que de requêtes sans réponses ; de sollicitations restées en panne au bureau d'une personne incompétente alors que le solliciteur téléphonant ou écrivant sans cesse s'entendait répondre : « — Je ne vois pas de quoi il s'agit », à moins que ce ne soit : « La personne qui s'occupe de votre dossier est absente. »

Critique ? C'est très possible. Je ne parle que de « vécu ». Si dans certains autres cas tout est mieux sorti, si tout va bien, c'est infiniment heureux ! Seulement en faire une généralité, c'est par manque d'information d'abord, et puis ce n'est pas juste.

## Pas d'accord !

De Mme Renée Daiz, Prilly.

C'est avec retard que je vous fais cette lettre car je ne trouve pas juste votre article sur la vieillesse (Réd. « Sous le cactus », n° 2/82). Peut-être avez-vous la chance d'avoir une grande famille et d'être très entouré. Tant mieux ! Pour moi, je prends mal votre article...

Vous semblez regretter l'institution de la retraite et l'institution des clubs qui s'occupent des loisirs de retraités (Réd. — Pas le moins du monde, chère Madame. « Aînés » a toujours soutenu les clubs, surtout s'ils sont autogérés !). Peut-être ne savez-vous pas que nombreuses sont les personnes seules qui n'ont pas eu le temps ni les moyens de penser à leurs vieux jours. Il est béni celui qui y a pensé pour eux... Beaucoup de personnes âgées n'ont pas pensé avoir un jour des loisirs, et beaucoup, hélas, n'ont rien appris d'autre que leur métier et sont donc déboussolées par cette retraite et elles ont bien du mal à organiser celle-ci.

Contrairement à vous, je trouve que c'est bien, surtout pour ceux de 70 ans et plus, de savoir où diriger leurs pas. Personnellement je suis heureuse, quand j'ai envie de voir autre chose que mes catelles, de pouvoir à l'occasion m'adresser à une agence qui fait les démarches pour moi. On est aussi satisfait des autocars qui nous organisent des sorties d'un jour. Sachez Monsieur que si ces organisations ont du succès, c'est bien le signe qu'elles sont nécessaires.

R. D.

Réd. Pour nos commentaires, lire notre éditorial, page II de couverture.